

CAMPAGNE DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE - 2024

Bulletin d'inscription individuelle

▪ La chenille processionnaire du chêne est un organisme nuisible à l'origine de deux types de nuisances :

- **Urtication**

Les poils urticants libérés par les chenilles peuvent provoquer des allergies, des démangeaisons, des œdèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est aussi important pour les animaux domestiques (chiens et chats).

- **Défoliation des chênes**

Elle peut être partielle ou totale ce qui contribue à les affaiblir.

▪ La FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), organise **au printemps 2024** une lutte biologique contre cette chenille, par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un microtracteur et un canon nébulisateur. Cette solution est sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Le produit utilisé :

FORAY 48 B (N°AMM : 8900137) (Produit phytopharmaceutique de Biocontrôle)

Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux chênes et les conditions climatiques.

▪ Les interventions seront réalisées par un prestataire (FARAGO Bretagne) mandaté par la FDGDON Morbihan.

▪ Sur les lieux publics, une information des zones de traitement par voie d'affichage devra être mis en place par les agents communaux avant intervention.

▪ Le délai de rentrée conseillé (période interdite après traitement) est de 6 heures pour les hommes et les animaux domestiques.

Les inscriptions sont à déposer en Mairie pour le 30 mars 2024 ou à retourner directement à la FDGDON MORBIHAN pour le 3 avril 2024 au plus tard

▪ **TARIFS 2024**

| Nombre d'arbres à traiter (sur une même zone) | Coût du traitement (TTC) |
|---|--------------------------|
| 1 à 3 chênes | 109 € |
| 4 à 6 chênes | 120 € |
| 7 à 10 chênes | 137 € |
| 11 à 15 chênes | 172 € |
| 16 à 20 chênes | 199 € |
| 21 à 30 chênes | 232 € |
| 31 à 40 chênes | 261 € |
| 41 à 50 chênes | 285 € |

Bulletin d'inscription individuelle CHÊNE - 2024

▪ La présente demande d'intervention pour traitement est à remplir complètement et **sera à retourner à la FDGDON pour le 2 avril 2024** au plus tard, **accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne**. Ce chèque sera encaissé après les travaux.

- Cette inscription pourra être annulée en cas de :
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité. (**Hauteur MAXIMUM des chênes : 20 mètres**)
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de chênes...)
 - Météorologie défavorable, ...
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
 - Non affichage des zones de traitements par la Mairie sur les lieux fréquentés par le public.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite, de la date prévue pour le traitement (en général 2 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux).
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété, éventuellement de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

| |
|---|
| NOM ET PRENOM + ADRESSE RESIDENCE PRINCIPALE |
| NOM : _____ Prénom : _____ N° : _____ Rue : _____ Code Postal : _____ VILLE : _____ Téléphone : _____ |
| Adresse précise du lieu de traitement |
| N° : _____ Rue : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Nombre Exact de chênes : _____ Précision sur l'emplacement des chênes : _____ Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____ |
| Accès à la propriété |
| <input type="checkbox"/> Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur nécessaire : 1,50 m), portail non fermé à clé... <input type="checkbox"/> Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant les traitements. |
| Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne. Date : _____ SIGNATURE du client : _____ SIGNATURE de la FDGDON : _____ |

NB : Pour la chenille du pin, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera durant l'été !